



SOCCER EXTERIEUR 2016

INSCRIPTION | SESSION DE MAI À SEPTEMBRE

QUI : Tous les enfants âgés entre 4 et 18 ans au 31 décembre 2016

ENDROIT : Chalet des Loisirs au 670 rue Laferrière à Berthierville, les 9, 11, 16 et 18 février de 19h à 21h et le 20 février de 10h à 16h / **AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE PAR LA POSTE OU PAR COURRIEL.**

FRAIS D'INSCRIPTION

NIVEAU Selon l'année de naissance	FRAIS D'INSCRIPTION		DÉPÔT POUR UNIFORME		FRAIS POUR LES NON-RÉSIDENTS DE BERTHIERVILLE ET DE STE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER	
	Chèque fait à l'ordre de l'Association de soccer de Berthier		Chèque fait à l'ordre de l'Association de soccer de Berthier en date du 30 septembre 2016		Chèque fait à l'ordre de chacune des municipalités	
	Du 9 au 20 février 2016	Après le 20 février 2016	Dépôt uniforme		Ville de Berthierville	Municipalité Ste-Geneviève-de-Berthier
4-6 ans 2012-2010	85\$	105\$	50\$		129\$	50\$
7-11 ans 2009-2005	105\$	135\$	50\$		129\$	50\$
12-14 ans 2004-2002	115\$	155\$	50\$		129\$	50\$
15-16 ans 2001- 2000	115\$	155\$	50\$		148\$	50\$
17-18 ans 1999-1998	135\$	165\$	50\$		148\$	50\$

*Pour l'inscription, il est **obligatoire** d'avoir la carte d'assurance maladie de l'enfant.

Des frais additionnels de 129\$ et 148\$ sont demandés par la Ville de Berthierville pour chaque enfant domicilié à l'extérieur du territoire de Berthierville et de Ste-Geneviève-de-Berthier. Un chèque doit être fait à **l'ordre de la Ville de Berthierville** pour ces frais.

Des frais additionnels de 50\$ sont demandés par la municipalité de Ste-Geneviève-de-Berthier pour chaque enfant domicilié à l'extérieur du territoire de Berthierville et de Ste-Geneviève-de-Berthier. Un chèque doit être fait à **l'ordre de la municipalité de Ste-Geneviève-de-Berthier** pour ces frais.

Pour les résidents de Lanoraie, un montant de 35\$ doit être enlevé sur les frais additionnels demandés par la Ville de Berthierville, car Lanoraie rembourse ce montant pour ses résidents. Exemple : 129\$ - 35\$ = 94\$ ou 148\$ - 35\$ = 113\$

****** NOUVEAUTÉ CETTE ANNÉE – LES LUNETTES DE SPORT SONT OBLIGATOIRES POUR LES JEUNES QUI PORTENT DES LUNETTES *****

Dépôt pour l'uniforme : Au moment de l'inscription, un chèque de 50\$, daté du 30 septembre, sera exigé à titre de garantie pour l'uniforme. Ce chèque sera encaissé le 30 septembre 2016, si l'uniforme n'est pas remis.

Bas de match en vente lors de l'inscription.

Prise de photos de passeport : Les joueurs (es) devront venir lors de l'inscription pour prendre la photo :

- ✓ Pour une nouvelle inscription d'un enfant de 7 ans et plus (âge en 2016)
- ✓ Pour un renouvellement, les enfants de 7 ans et plus (âge en 2016) qui ont les mois de naissance suivants : **mai, juin, juillet, août** (peu importe l'année de naissance)

TIM BITS 4 à 7 ans

Responsable : Marjolaine Plante : marjolaineplante0@gmail.com ou fb

Informations générales : Marjolaine Plante (450) 898-6862, Ghyslain Gagnon (450) 803-3237, Éric Desjardins (450) 836-0713, Patrick Laberge (450) 836-0871.